

Bilan annoncé de la réforme des Services de santé au travail

M. Combrexelle revient sur le bilan prévu au COCT lors de son discours de clôture des JST 2013

Les journées Santé-Travail du Cisme 2013 ont été conclues par le discours du Directeur Général du Travail, M. Jean-Denis Combrexelle, qui s'est exprimé en lieu et place du Ministre du travail, de l'emploi, et du dialogue social, qui avait initialement annoncé sa venue.

Cette intervention a notamment été l'occasion d'annoncer qu'une instruction, puis un décret, viendront très prochainement assouplir les conditions d'exercice du collaborateur médecin ; ce dernier devrait en particulier pouvoir signer des aptitudes avant le terme de sa formation prévue en 4 ans.

Le Directeur Général du Travail est également revenu sur la feuille de route issue de la Grande conférence sociale qui a eu lieu avant l'été, et sur le discours prononcé par le Ministre lors de la réunion du comité permanent du COCT en mai dernier.

Cela donne l'occasion d'être plus exacts concernant les travaux prévus au sein du COCT que le Cisme évoquait dans son récent message aux adhérents, accompagnant une enquête flash sur le bilan intermédiaire de la réforme, et dont l'intérêt et l'attente sont confirmés.

Un groupe de travail tripartite (Etat, partenaires sociaux et Direction des risques professionnels de la CNAMTS) sur la gouvernance de la Santé au travail a pour objet de présenter des pro-

sociale indique qu'un "premier bilan de la réforme des Services de santé au travail sera engagé à l'automne 2013, dans le cadre du COCT, et qu'il portera, notamment, sur les points suivants :



Le Dr Letheux, Médecin-Conseil du Cisme, le Directeur Général du Travail M. Combrexelle et le Président du Cisme M. Lesimple, lors des JST 2013.

positions visant à un meilleur pilotage et à une meilleure coordination des acteurs de prévention, tant au niveau national qu'au niveau régional, notamment grâce au renforcement du rôle du COCT et des comités régionaux de prévention des risques professionnels. Ce groupe, présidé par M. Jean-Marc Boulanger en sa qualité de vice-président du COCT, a été installé le 18 octobre dernier et devrait présenter ses réflexions lors d'un comité permanent du COCT dans le courant du mois de février 2014.

Concernant le bilan partagé de la réforme de la médecine du travail, sujet distinct de celui évoqué dans le paragraphe précédent, la feuille de route

mode de gouvernance des Services, équipes pluridisciplinaires, agrément des Services, etc.". Ceci fait écho à l'engagement pris par le Ministre dans sa réponse au rapport public de la Cour des comptes de novembre 2012 sur les Services de santé au travail interentreprises : "une réforme en devenir".

M. Combrexelle a indiqué que ce bilan associerait les contributions de toutes les parties prenantes, dont celle du Cisme. Aussi, les Services qui n'auraient pas retourné leurs réponses à l'enquête flash avant la date limite sont tout de même invités à le faire s'ils le souhaitent, leur expression ne pouvant in fine que compléter les informations à disposition de l'Etat et des membres du COCT. ■

 plus sur le site
www.cisme.org

Les Informations Mensuelles
paraissent 11 fois par an.

Editeur Cisme
10 rue de la Rosière - 75015 Paris
Tél 01 53 95 38 51
Fax 01 53 95 38 48
Site www.cisme.org
Email info@cisme.org
ISSN 2104-5208

Responsable de la publication
Martial BRUN

Rédaction
Martial BRUN
Julie DECOTTIGNIES
Alexandra GEORGES
Françoise JACQUET
Corinne LETHEUX
Anne-Sophie LOICQ
Constance PASCRAEU
Virginie PERINETTI

Assistants
Agnès DEMIRDJIAN
Sébastien DUPERY
Patricia MARSEGLIA



BRÈVE

EDF : Grand carénage du parc nucléaire et prise en charge du suivi médical des salariés

Enquête du Cisme sur les pratiques des SSTI suivant des salariés DATR

Le Cisme veut établir un état des lieux de la prise en charge des salariés DATR par les Services, en perspective du projet de sécurisation des installations nucléaires d'EDF.

Un certain nombre de Services a récemment été approché par EDF.

Dans la perspective des travaux de sécurisation de ses installations nucléaires (Grand carénage), EDF anticipe, en effet, l'intervention sur ses installations de 12 000 salariés supplémentaires travaillant dans des entreprises extérieures. À cette occasion, dans un souci affiché de bonne gestion, elle souhaite revoir le cadre de sa contribution financière au suivi de ces personnels.

Si EDF, qui a pris acte de l'autonomie financière des Services, ne forcerait pas

pour des tarifs uniques sur l'ensemble du territoire, elle souhaite aujourd'hui mieux comprendre les mécanismes de coûts et de tarifs des différents SSTI.

Une réunion de synthèse est prévue le 22 novembre 2013 à Paris et devrait lui permettre de considérer la politique à adopter quant à sa contribution à la prise en charge du suivi des DATR assuré par les SSTI.

Plusieurs Services se sont tournés vers le Cisme pour préparer l'expression des SSTI le 22 novembre prochain. Dans cette optique, le Cisme a initié une enquête destinée à préparer un état des lieux et à partager entre les Services les arguments des uns et des autres pour faciliter la prise de position de chacun. Les résultats ne seront pas adressés à EDF, mais aux SSTI.